

Clermont Auvergne
TSA 60401
63001 CLERMONT-FD Cedex 1
Tél. 04 73 40 61 42 ou 64 63 ou 64 18 ou 64 59

CANDIDATURES ET INSCRIPTIONS

BACHELIERS 2024 + REORIENTATIONS ETUDES EN PRESENTIEL

(Affectation en L1 via PARCOURSUP)

2024-2025

Si votre candidature en L1 psychologie a été validée et si vous avez accepté dans les délais impartis la proposition qui vous a été faite via PARCOURSUP sur l'une de ces deux formations, vous devez :

Finaliser votre inscription administrative selon la procédure détaillée ci-dessous :

Attention: Si vous n'avez pas suivi la totalité de la procédure d'inscription avant la date de fermeture du serveur le 19 juillet 2024, aucune inscription administrative ne sera possible pour l'année universitaire 2024-2025 (aucune dérogation possible).

Les inscriptions se font obligatoirement par Internet :

http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/

OUVERTURE DU SERVEUR:

Du 9 au 19 juillet 2024 (12h00) dates impératives – aucune dérogation

ETAPE 1 - CONTRIBUTION CVEC

Avant toute opération d'inscription, vous devez vous acquitter de votre Contribution Vie Etudiante Et Campus (CVEC) sur le lien suivant :

http://cvec.etudiant.gouv.fr/

La contribution s'élève à 103 euros pour l'année universitaire 2024-2025. C'est une démarche obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur sauf pour les étudiants stagiaires de la formation continue.

Une fois cette démarche effectuée, une attestation numérotée CVEC vous sera délivrée. Un numéro d'identification à 12 caractères vous sera attribué et vous permettra de procéder à l'inscription administrative sur le site de l'UCA.

ETAPE 2 - INSCRIPTION PAR INTERNET

Avant de procéder à votre inscription, vous devez vous munir de :

- votre numéro de Sécurité Sociale y compris la clé
- votre numéro de boursier s'il y a lieu (voir attribution de bourse)

Et vous connecter à l'adresse suivante :

http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/

Vous devez obligatoirement <u>payer en ligne</u> à la fin de votre inscription. Ceci vous permettra de payer en trois fois si vous le souhaitez.

Vous serez guidé(e) sur le programme d'inscription; vous aurez à préciser notamment les points suivants:

- * votre état civil, votre adresse (adresse permanente et adresse pour l'année universitaire)
- * renseigner la catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant et du chef de famille
- * choix des diplômes préparés
- * vous devez obligatoirement souscrire une assurance "responsabilité civile".

ATTENTION: Vous vous inscrivez à un cursus <u>EN PRESENTIEL</u>. Donc, vous ne devez cocher aucune case de droits EAD car cela engendrerait le paiement de frais supplémentaires en plus de votre inscription administrative.

exemple:

un étudiant boursier paye 0 euro, un étudiant non boursier paye 175 euros

ETAPE 3 - DEPOT DES PIECES JUSTIFICATIVES

VOUS DEVEZ DEPOSER EN LIGNE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES SUR CE LIEN :

https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-3/

TRÈS IMPORTANT

Votre inscription deviendra définitive et votre carte étudiant sera éditée <u>uniquement</u> lorsque vous aurez déposé les pièces justificatives en FORMAT NUMERIQUE sur la plateforme de mise en ligne prévue à cet effet sur le site de l'UCA. Les documents seront contrôlés (<u>au fil de l'eau entre juillet et fin septembre</u>) par le service scolarité.

Vous devrez vous assurer régulièrement de l'avancement du traitement des données jusqu'à la validation de l'ensemble des pièces (A : en attente, T : transmises, V : validées ou R : refusées).

Pièces à fournir obligatoirement selon votre situation:

- Attestation responsabilité civile, fournie par votre assurance à votre demande, couvrant l'année universitaire 2024/2025, portant impérativement les mentions "scolaire, extrascolaire, stage"
- Attestation avec numéro CVEC délivrée à l'issue de l'étape 1
- Relevé de notes du baccalauréat
- Diplôme du baccalauréat,
- Situation au regard du service national (JDC,..),
- Carte d'identité en cours de validité (l'état civil doit être parfaitement lisible)
- si vous êtes boursier conditionnel : 1 exemplaire de la notification conditionnelle ;
- si vous êtes boursier conditionnel "confirmé": la notification définitive à présenter à la rentrée ;
- si vous êtes sportif de haut ou bon niveau : 1 attestation datée délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports ;
- si vous êtes salarié(e) à titre permanent : 1 photocopie du contrat ;
- si vous êtes en situation de handicap : 1 attestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH);
- si vous êtes inscrit(e) en parallèle dans un autre établissement : 1 justificatif d'inscription.

ETAPE 4 – INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Une fois votre inscription administrative effectuée, et votre paiement en ligne validé, vous devrez IMPERATIVEMENT procéder à votre inscription pédagogique en septembre 2024.

Pour les candidats en <u>réorientation</u>
(études préalables dans une autre Université),
si vous souhaitez faire reconnaître vos acquis antérieurs,
vous devez remplir un formulaire de Validation d'Etudes
Supérieures (VES) au plus tard le 25 juillet 2024.

Cette démarche en ligne va vous permettre de vous inscrire aux examens de l'année 2024-2025.

Pour ce faire, vous serez informés de la campagne d'inscription via le site de l'UFR PSSSE ou par mail sur votre adresse fonctionnelle (---.-@etu.uca.fr)

Pour tous renseignements complémentaires, contactez :

Scolarité de l'UFR PSSSE

TSA 60401

34, avenue Carnot

63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Mail: scola.pssse@uca.fr

04.73.40.61.42 ou 64.63 ou 64 59 ou 64 18